SECOVI Audit
by Numéliance
Ensemble, donnons du sens aux chiffres

605 Rue Saint-Fuscien
80090 Amiens
03 22 33 60 60
contact.secoviaudit@numeliance.fr

ADAPEI

« Les Papillons Blancs »
2, rue Claudius Bombarnac
80440 BOVES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial sur les conventions réglementées

SECOVI Audit
by Numéliance
Ensemble, donnons du sens aux chiffres

605 Rue Saint-Fuscien
80090 Amiens
03 22 33 60 60
contact.secoviaudit@numeliance.fr

ADAPEI
Association
Siège social à BOVES (80440) – 2 rue Claudius Bombarnac
- SIREN 775 710 668-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association ADAPEI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAPEI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe "3.2 Changement de méthode comptable et de présentation" de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Amiens, le 1er septembre 2026



Pour SECOVI AUDIT
Anne DUBOIS, Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)	279 366	- 279 366		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 000 573	- 216 020	784 554	5 018
Autres immobilisations incorporelles	52 397	- 9 630	42 768	43 530
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	46 800		46 800	
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 231 354		2 231 354	2 000 951
Constructions	60 038 373	-32 801 268	27 237 104	24 676 069
Installations techniques, matériels et outillages industriels	13 031 614	-11 472 046	1 559 568	1 553 064
Autres immobilisations corporelles	22 832 047	-18 347 665	4 484 382	4 306 546
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	4 246 986		4 246 986	8 891 902
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	830 890		830 890	580 890
Immobilisations financières (1)				
Participations	38 112		38 112	38 112
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	842 030		842 030	824 704
Prêts	1 772		1 772	4 553
Autres immobilisations financières	102 898		102 898	103 166
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	**105 295 847**	**-62 846 628**	**42 449 219**	**43 028 506**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours	92 666		92 666	120 720
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	25 935		25 935	11 274
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 829 191	- 919 558	9 909 633	8 277 342
Créances reçues par legs ou donations	15 295		15 295	
Autres Créances	2 023 911	- 173 149	1 850 762	1 789 896
Charges constatées d'avance	136 049		136 049	67 585
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	12 855 028	- 180 065	12 674 963	21 169 944
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	12 118 199		12 118 199	8 397 187
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**38 096 274**	**-1 272 772**	**36 823 502**	**39 833 948**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**143 671 487**	**-64 398 767**	**79 272 721**	**82 862 454**

(1) Dont à moins d'un an (brut)
(2) Dont à moins d'un an (brut)

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois) Total	31/12/2024 (12 mois) Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 602 939	1 602 939
Fonds propres complémentaires	1 789 330	1 789 330
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	4 645 172	4 645 172
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	5 396 304	5 393 682
Réserves pour projet de l'entité	26 513 016	26 365 488
Autres		
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	20 479 220	20 398 586
Report à nouveau	220 313	1804929
Dont report à nouveau des activités sociales et médicosociales sous gestion contrôlée	855 915	2 306 689
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 938 736	-1 434 466
Dont résultat des activités sociales et médicosociales sous gestion contrôlée	- 748 693	-1 531 408
Situation nette (sous total)	**39 228 338**	**40 167 074**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	2 922 098	3 108 387
Provisions réglementées	2 328 993	2 199 894
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**44 479 430**	**45 475 355**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 322 265	600 066
Fonds dédiés	2 272 653	2 365 500
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	**3 594 919**	**2 965 566**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	301 728	503 083
Provisions pour charges	40 000	40 000
TOTAL PROVISIONS (III)	**341 728**	**543 083**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 011 031	23 454 866
Emprunts et dettes financières diverses (2)	82 142	13 322
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 756 032	3 355 329
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	6 459 183	6 178 727
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 825	
Autres dettes	481 186	847 440
Produits constatés d'avance	27 247	28 767
TOTAL DETTES (IV)	**30 856 645**	**33 878 450**
Ecarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**79 272 721**	**82 862 454**
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 106 631	
(2) Dont emprunts participatifs		

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois) Total	31/12/2024 (12 mois) Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	10 490	10 940
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	279 953	261 047
Dont ventes de dons en nature		
Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de service	6 659 802	7 192 753
Dont parrainages		
Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales	1 428 597	1 488 463
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	52 985 055	52 422 540
Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	52 613 406	51 338 003
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	179 451	185 638
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie	811 200	670 296
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	384 511	339 225
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	92 745	
Utilisations des fonds dédiés	440 241	263 076
Autres produits	6 041 647	6 143 170
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**67 885 096**	**67 488 685**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	699 958	773 261
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (1) (2)	14 437 789	15 239 200
Aides financières	18 179	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 263 731	3 210 930
Salaires	32 040 832	31 331 050
Cotisations sociales	12 644 739	12 007 003
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 964 519	3 300 532
Dotations aux provisions	111 835	1 046 111
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	5 527	
Reports en fonds dédiés	1 069 594	1 803 349
Autres charges	277 562	127 428
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**68 534 265**	**68 838 863**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**- 649 170**	**-1 350 178**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation	9	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	214 245	104 017
Autres intérêts et produits assimilés	136 304	304 627
Reprises sur dépréciations et provisions	121 753	
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**472 311**	**408 644**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	180 065	121 753
Intérêts et charges assimilées	541 255	451 077
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	721 320	572 830
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 249 009	- 164 186
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 898 179	-1 514 364

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

	31/12/2025 (12 mois) Total	31/12/2024 (12 mois) Total
Produits exceptionnels (V)	166 228	645 866
Charges exceptionnelles (VI)	149 516	518 690
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**16 712**	**127 176**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	57 269	47 277
Total des produits (I + III + V)	**68 523 635**	**68 543 195**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**69 462 370**	**69 977 661**
EXCEDENT		
DEFICIT	**- 938 736**	**-1 434 466**
Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 748 693	-1 531 408
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	136 165	84 220
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**136 165**	84 220
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	136 165	84 220
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**136 165**	84 220

(1) Redevances de crédit-bail mobilier
(2) Redevances de crédit-bail immobilier

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Annexe

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 79272720.63 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -938735.57 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

1-1- L'objet social de l'association

L'association a été créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1°r juillet 1901 ayant pour dénomination "Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Somme - Les Papillons Blancs" (ADAPEI 80).

L'association est une association de parents et amis de personnes touchées par des troubles du neurodéveloppement, caractérisés entre autres par la déficience intellectuelle et ses troubles associés (autisme, polyhandicap, troubles psychiques...), fondée le 31 janvier 1964

Sa zone d'intervention comprend l'ensemble du territoire du département de la Somme. L'Association pourra organiser des Sections Territoriales à sa discrétion pour une couverture optimisée du département afin d'animer la vie associative. Ces sections sont présidées par un membre actif de l'Association

A ce jour, l'association gère 40 établissements et services accompagne plus de 1900 usagers accompagnés par 1 000 professionnels qualifiés.

1-2- Le périmètre de l'association

Les 40 établissements et services de l'Adapei 80- Les papillons Blancs de la somme permettent, par leur diversité et par leur implantation géographique, de répondre aux besoins de compensation des personnes handicapées mentales. Ils sont répartis en quatre pôles :

Pôle DéveloppementEducatif :

Ce pôle regroupe les établissements pour enfants et adolescents.

IME (Instituts Médicoéducatifs) : Abbeville, Ailly-sur-Somme, Bussy-lès-Daours, Ercheu, Poix-de-Picardie
SESSAD (Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) : Abbeville, Amiens (Le Cap), Ercheu
IMP/IMPRO : Doullens, Amiens, Corbie

Pôle Logement et Vie Sociale :

Ce pôle regroupe les structures d'hébergement et de vie quotidienne :

Foyers d'Hébergement (FH) : Abbeville, Cagny
Foyers de Vie (FV) : Flixecourt, Doullens, Poulainville, Hornoy-le-Bourg, Villers-Bretonneux, Corbie
MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées) : Abbeville, Cagny
FAM (Foyers d'Accueil Médicalisés) : Nouvion-en-Ponthieu
SAVS (Services d'Accompagnementà la Vie Sociale) : Abbeville, Amiens, Roye, Albert
Pôle Logement et Vie Sociale

Pôle Logement et Accompagnement:

Ce pôle est transversal et soutien les personnes dans leur autonomie :

SAVS (également rattachés à ce pôle)
SAJ (Services d'Accueil de Jour) : Abbeville, Albert, Amiens, Villers-Bretonneux, Doullens

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Pôle Développement Professionnel :

Ce pôle est dédié à l'insertion professionnelle :

ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) : Abbeville, Amiens, Albert, Allaines, Roye
Entreprises Adaptées : Abbeville, Amiens

1-3- Les moyens mis en œuvre par l'association

L'association met en œuvre tous les moyens nécessaires au développement moral, physique et intellectuel des personnes présentant une déficience intellectuelle. A ce titre l'association conçoit, crée, adapte et gère tout établissement ou service et toute solution d'accompagnement adaptée répondant aux besoins et attentes, et nécessaires au meilleur développement des personnes en situation de déficience intellectuelle, pour favoriser leur plein épanouissement dans une dynamique d'inclusion sociale et les accompagner dans leur projet de vie (scolarité, culture, loisirs, sport, habitat, travail).

Conformément à son objet social, l'association est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions notamment par :

Les produits de tarifications des établissements ESSMS à travers la dotation globale de financement,

Le chiffre d'affaires de l'activité commerciale des ESAT
Les subventions d'exploitation et ou d'investissement,
La collecte des fonds auprès du public ;
La mise en place de partenariats publics et privés ;
La réalisation de tout type d'investissement de nature à développer l'action de l'association ;
La gestion rigoureuse des fonds versés par le public.

Evènements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié de legs pour un montant total de 811 K€. Ces libéralités, constituant un fait marquant de l'exercice, traduisent la confiance des donateurs dans la mission et la pérennité des actions menées. Conformément aux règles comptables applicables, les legs ont été comptabilisés en produits au fur et à mesure de leur réalisation certaine, après apurement des éventuelles charges et dettes attachées. L'incidence de ces ressources exceptionnelles contribue significativement à l'évolution du résultat de l'exercice et au renforcement des fonds propres de l'entité.

Contrôle URSSAF : à l'issue des échanges avec l'organisme de contrôle, le montant du redressement a été confirmé à 446K€ , contre 584K€ initalement notifiés, soit une réduction de 138K€ (-24%).

Investissements et Financements:

Ouverture de L'extension de l'EAM de NOUVION pour 4 122K€;
Mise en service de l'ESMS numérique pour 944K€

Nouvelle réglementation comptable :

Les incidences du changement de réglementation comptable applicables au 1er janvier 2025 sont exposées dans la note « Changements comptables » de la présente annexe des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

3.1 - Principes Comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation ;

Indépendance des exercices ;

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

Du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;

Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement N°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;

Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

De la nomenclature des comptes prévues dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociales et des familles, dit M22 bis.

3.2-Changement de méthode comptables et de présentation:

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023- 03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'Association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de règlementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

Changement de méthode comptable

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (*nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes)* nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon

SECOVI AUDIT

la liste prévue au PCG

Les changements de méthodes comptables à la suite de la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025 (ou ont un impact significatif sur la présentation du le résultat de l'exercice 2025) en dehors des reclassements exposés ci-dessous.

3.3 - Changement de méthode d'estimation:

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 - Organisation comptable:

L'ADAPEI 80 présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont attachés sous le contrôle de tiers financeurs.

La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale.

3.5 - Comptes de liaison

Les flux entre chaque comptabilité sont enregistrés au moyen de comptes de liaison.

Au 31 décembre 2025, les comptes de liaison sont éliminés dans le cadre des opérations de neutralisation visant à établir les états financiers agrégés l'association.

3.6 - Détermination du résultat

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre : l'activité en propre comprend toutes les opérations liées à l'animation du projet associatif,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Tous les établissements et services sont sous contrôle des autorités de tarification qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF. Depuis la signature du CPOM, les rejets de dépenses envisagées par l'autorité de tarification doivent, en principe, faire préalablement l'objet d'une information motivée avant la mise en œuvre effective par l'ARS.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable : ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur.

Ceci correspond au résultat soumis à la certification des Commissaires aux Comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.

- Le résultat effectif : correspond au « résultat comptable » auquel est ajouté les reprises et affectations des résultats antérieurs ainsi que les dépenses non opposables aux tiers.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Evènements postérieurs à la Clôture

Néant

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Principes généraux spécifique

4.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode de vie linéaire en fonction de la durée de vie prévu des biens.

Gros œuvre	10 à 60 ans
Façade toiture	10 à 35 ans
Chauffage, électricité	7 à 30 ans
Agencements, installations	5 à 30 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Matériel, mobilier de bureau, informatique	3 à 10 ans
Autres	3 à 10 ans

Les nouvelles normes de présentation de l'actif immobilisé sont pratiquées sur les bâtiments par composants, depuis 2005. Les amortissements ont été recalculés au niveau de l'agrégation des comptes.

Les résultats de chaque établissement découlent des calculs d'amortissements suivant l'instruction budgétaire M22 bis.

4.2 - Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.3 - Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur est constituée par le coût hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.4 - Opérations faites en commun

Les refacturations d'opérations internes ont été neutralisées dans les comptes annuels. Le reliquat des opérations faites en commun est positionné dans les rubriques « Autres produits » et « Autres charges » du compte de résultat, au niveau de la ligne « Quote-part de résultat sur opérations faites en commun ».

4.5 - Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux postes suivants :

Réserve de trésorerie attribuée sous forme de majoration de prix de journée ou de dotation au fonds de roulement (art. 4 du décret du 29 décembre 1959, art. 9 du décret du 11 août 1983, art 7 du décret du 30 Décembre 1985),

Plus-values nettes de cession d'actif (article R.314-81 et R.314-95 du CAFS, réaffirmée par l'arrêté du 12 novembre 2008),

Amortissements dérogatoires.

4.6 - Subventions d'investissement

En application des règlements ANC n°2018-06 et n°2019-04, les subventions d'investissement sont enregistrées au niveau du compte 13. Dans ce cas, le montant de la subvention est à rapporter au compte de résultat en contrepartie des amortissements pratiqués sur l'immobilisation concernée.

4.7 - Fonds dédiés

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

La réglementation a prévu la création de comptes spécifiques pour enregistrer la part des fonds reçus par l'association, affectés par le financeur à un projet et non encore utilisée.

Ces comptes portent le nom de fonds dédiés. Ils apparaissent sur une ligne distincte du bilan après les fonds propres.

Les fonds dédiés à des projets émanent de la subvention versée par l'autorité de contrôle. Cette dernière signifie formellement à l'association qu'une partie des fonds versés est destinée à la couverture d'un projet.

Les fonds reçus en cours d'exercice et non utilisés à la clôture sont portés au bilan dans les comptes de fonds dédiés par le biais d'un compte de charge intitulé : « Reports en fonds dédiés ». Ce compte figure au niveau des charges d'exploitation.

A l'inverse, quand des fonds reçus lors d'un exercice antérieur ont été utilisés au cours de l'exercice conformément aux engagements pris, les fonds sont rapportés au compte de résultat par le biais de comptes de produits : « Utilisation des fonds dédiés ». Ce compte figure au niveau des produits d'exploitation.

Les dons manuels reçus au cours de l'exercice et non utilisés à la fin de l'exercice sont portés sur une ligne distincte de fonds dédiés dans l'activité propre, s'ils sont affectés à un projet particulier. S'ils sont « non affectés », ils ne font pas l'objet d'une neutralisation en fonds dédiés.

Les dotations et reprises desdits fonds dédiés figurent ainsi au niveau des comptes « Reports en fonds dédiés » et l'« Utilisation des fonds dédiés » pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

4.8 - Dettes de congés payés

Les dettes de congés payés au 31 décembre 2025 ont été comptabilisées, mais ne sont pas prises en compte dans les résultats de la gestion contrôlée.

Cette provision couvre les droits à congés acquis par les salariés, tant au titre des congés payés que des congés d'ancienneté.

4.9 - Indemnités de départ à la retraite

L'engagement hors bilan total de l'association au titre des indemnités de fin de carrière a été évalué au 31 décembre 2025 à 3 765 633€, incluant les charges sociales. Cette estimation résulte d'un calcul actuariel sur la base de la convention collective CCNT 66 et des hypothèses correspondantes au tableau ci-après :

Paramètres	Hypothèses retenues	Commentaires
Age de retraite	67 ans	
Taux de charges fiscales et sociales	46%	
Taux de turn-over	Faible	
Taux d'actualisation	3.96%	
Taux de décès	Table INSEE 2017	Table réglementaire du Code des Assurances, établie par l'INSEE

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

4.10- Placements financiers

Les moins-values latentes au 31 décembre 2025 ont été provisionnées pour un montant total de 180 065€.

4.11 - Provisions pour risques et passif éventuel

L'association comptabilise une provision pour litige prud'homal lorsque le risque est considéré comme probable, et peut être raisonnablement évalué sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

4.12 - Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 sont évalués à 67 378 TTC.

4.13- Information sur les rémunérations des trois plus hauts dirigeants

Au sein de l'association, les trois plus hauts dirigeants visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, exercent leurs fonctions à titre bénévole et ne perçoivent aucune rémunération. Toutefois, le Directeur général était salarié depuis le 4 novembre 2025 de l'association et a été rémunérée pour ses fonctions à hauteur 13 141€ Bruts au titre de l'exercice 2025.

Changement de réglementation comptable

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2014-03 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06. Cette 1ère application a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document sur l'exercice 2025.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes relatives aux postes de bilan

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Actif immobilisé

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement	279 366					279 366	
Sous-total	**279 366**					**279 366**	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	24 310		32 132	- 944 132		1 000 573	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	52 397					52 397	
Immobilisations incorporelles en cours			46 800			46 800	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	**76 707**		**78 932**	**- 944 132**		**1 099 771**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	2 000 951			- 230 403		2 231 354	
Constructions	**55 545 200**		**75 206**	**-4 417 967**		**60 038 373**	
Constructions sur sol propre	37 488 408		19 101	-4 417 967		41 925 476	
Constructions sur sol d'autrui	5 670 759					5 670 759	
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	12 386 033		56 105			12 442 138	
Installations techniques matériels et outillages industriels	13 076 068		488 013		532 468	13 031 614	
Autres immobilisations corporelles	**22 288 561**		**1 127 283**		**583 797**	**22 832 047**	
Installations générales, agencements, aménagements divers	14 950 358		222 527		84 578	15 088 306	
Matériel de transport	3 904 188		656 745		374 228	4 186 704	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 434 015		248 012		124 990	3 557 037	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours	8 891 902		947 586	5 592 502		4 246 986	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	**101 802 682**		**2 638 088**	**944 132**	**1 116 264**	**102 380 374**	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	580 890		250 000			830 890	
Sous-total	**580 890**		**250 000**			**830 890**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	38 112					38 112	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	824 704		17 326			842 030	

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
Prêts	4 553				2 781	1 772	
Autres immobilisations financières	103 166		8 740		9 009	102 898	
Sous-total	**970 536**		**26 066**		**11 790**	**984 812**	
Total	**103 710 182**		**2 993 085**		**1 128 054**	**105 575 213**	

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement	279 366			279 366
Sous-total	**279 366**			**279 366**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	19 292	458 251	261 524	216 020
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 867	763		9 630
Sous-total	**28 159**	**459 014**	**261 524**	**225 649**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	**30 869 131**	**1 932 138**		**32 801 268**
Constructions sur sol propre	19 239 438	1 278 256		20 517 695
Constructions sur sol d'autrui	3 663 681	90 171		3 753 852
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	7 966 012	563 710		8 529 722
Installations techniques matériels et outillages industriels	11 523 004	480 029	530 988	11 472 046
Autres immobilisations corporelles	**17 982 015**	**906 554**	**540 904**	**18 347 665**
Installations générales, agencements, aménagements divers	12 060 428	468 515	51 505	12 477 437
Matériel de transport	2 997 175	279 153	374 568	2 901 761
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 924 412	158 886	114 831	2 968 466
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	**60 374 150**	**3 318 721**	**1 071 892**	**62 620 979**
Total	**60 681 676**	**3 777 735**	**1 333 416**	**63 125 994**

Méthode de valorisation des stocks :
Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements	82 850	120 720
En-cours de production		
Produits finis	9 816	
Marchandises		
Total	**92 666**	**120 720**

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**104 670**		**104 670**
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	1 772		1 772
Autres immobilisations financières	102 898		102 898
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	**13 004 446**	**12 054 527**	**949 919**
Créances clients	**10 829 191**	**9 894 567**	**934 624**
Clients douteux ou litigieux	934 624		934 624
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés	9 894 567	9 894 567	
Créances sociales	**3 792**	**3 792**	
Personnel et comptes rattachés	3 792	3 792	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	**975 197**	**975 197**	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	32 771	32 771	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	45 502	45 502	
Etat et autres collectivités publiques - Divers	896 924	896 924	
Autres créances	**1 060 216**	**1 044 922**	**15 295**
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations	15 295		15 295
Débiteurs divers	1 044 922	1 044 922	
Charges constatées d'avance	136 049	136 049	
Total	**13 109 116**	**12 054 527**	**1 054 589**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice	2 781		

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	11 496	19 341	- 7 844	- 41
Clients - Factures à établir	564 547	579 312	- 14 765	- 3
Personnel - Produits à recevoir	3 531	4 473	- 942	- 21
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir	896 924	1 443 206	- 546 282	- 38
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités	45 987	90 454	- 44 466	- 49
Produits à recevoir - Divers	1 004 681	610 491	394 190	65
Total	**2 527 166**	**2 747 276**	**- 220 110**	**- 8**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Dépréciations des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations sur actifs reçus par legs ou donations				
Dépréciations des immobilisations financières				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de participation				
Dépréciations des autres immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et en-cours				
Dépréciations des créances usagers	497 757	448 374	26 573	919 558
Autres provisions pour dépréciations	**470 127**	**180 065**	**296 978**	**353 214**
Dépréciations sur autres créances	348 373		175 224	173 149
Dépréciations des valeurs mobilières de placements	121 753	180 065	121 753	180 065
Total	**967 884**	**628 440**	**323 551**	**1 272 772**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	3 392 269				3 392 269
Fonds propres avec droit de reprise	4 645 172				4 645 172
Ecarts de réévaluation					
Réserves	31 759 170	- 96 942	431 181	184 089	31 909 320
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	20 398 586		189 062	269 696	20 479 220
Report à nouveau	1 804 929	-1 337 524	3 106 177	3 353 269	220 313
Dont report à nouveau des activités sociales et *médicosociales sous gestion contrôlée*	2 306 689	-1 531 408	3 106 177	4 556 951	855 815
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter					
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 434 466	1 434 466		938 736	- 938 736
Dont résultat des activités sociales et médicosociales sous gestion contrôlée	-1 531 408	1 531 408		748 693	748 693
Situation nette (sous total)	**40 167 074**		**3 537 358**	4 476 094	**39 228 338**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	3 108 387		- 127 883	58 406	2 922 098
Provisions réglementées	2 199 894		153 626	24 527	2 328 993
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**45 475 355**		**3 563 101**	4 559 027	**44 479 430**

Tableau des subventions d'investissement

	31/12/2024 (12 mois)	Variations de l'exercice		31/12/2025 (12 mois)
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal	7 126 124	12 507	238 583	6 900 049
Quotes-parts virées au résultat	4 017 737	140 390	180 177	3 977 950
Subventions d'investissement nettes	**3 108 387**	**- 127 883**	**58 406**	**2 922 098**

Provisions réglementées

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESMS	**210 000**	**420 000**	**420 000**	**210 000**
Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR, dotation par recours à l'emprunt				
Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR, dotation par financement de l'autorité de tarification	210 000	210 000	210 000	210 000
Autres provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement		210 000	210 000	
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	**1 989 894**	**153 626**	**24 527**	**2 118 993**
Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS				
Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif immobilisé	713 641	87 555	4 361	796 835
Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif circulant	1 273 254	66 071	20 166	1 319 159
Autres provisions réglementées	3 000			3 000
Total	**2 199 894**	**573 626**	**444 527**	**2 328 993**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Résultat effectif des entités gestionnaires d'ESSMS

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

	Montant N	Montant N-1
Résultat comptable	- 938 736	-1 434 466
Reprise du résultat antérieur	317 389	
Excédent ou déficit effectif global	**- 621 347**	**-1 434 466**
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 190 042	96 942
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 431 305	-1 531 408

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Résultat effectif 2025

GESTION CONTROLEE			
Année 2025		Résultat comptable	Résultat Administratif
010	IME D'ABBEVILLE	-160 830,89	-125 657,11
011	IME AILLY	60 175,52	89 614,87
012	IME BUSSY	-403 273,47	-387 291,56
013	IME ERCHEU	-8 042,76	57 832,25
014	IME POIX	128 475,18	179 142,76
015	IME DOULLENS	-96 765,82	-85 944,83
020	ESAT ABBEVILLE SOCIALE	31 851,40	64 325,63
021	ESAT AMIENS SOCIALE	39 939,84	47 094,39
022	ESAT ALLAINES SOCIALE	147 754,73	160 453,51
023	ESAT ROYE SOCIALE	465 703,92	471 730,78
040	MAS de CAGNY	-221 171,80	-160 873,18
041	MAS ABBEVILLE	-522 528,04	-433 328,16
050	SESSAD LES ROSEAUX	63 321,80	68 731,38
051	SESSAD LE CAP	109 731,48	125 297,77
052	SESSAD LA RENOUEE	59 043,46	59 043,46
053	SESSAD LES HORIZONS	128 320,40	128 743,16
TOTAL CPOM ARS - 2024		**-178 295,05**	**258 915,12**

GESTION CONTROLEE			
Année 2025		Résultat comptable	Résultat Administratif
003	SAVS	46 366,66	60 870,43
025	FV Doullens	-20 616,95	-58 286,99
026	AJ Albert	23 848,84	14 571,09
028	AJ Abbeville	19 956,62	17 240,64
029	AJ Amiens	23 029,98	32 187,54
030	FV Aquarelle	-111 371,63	-190 340,89
031	FH Cagny	-221 615,64	-230 736,85
032	FH Les Cedres	-50 161,27	-40 836,27
033	AJ Villers	-31 006,78	-31 782,61
034	AJ Doullens	-20 310,02	-12 952,67
035	EANM Abbeville	86 864,83	100 327,85
036	FV Corbie	-170 714,83	-167 171,11
037	FV Hornoy le Bourg	-45 105,15	-111 331,63
038	FV Poulainville	-43 873,76	-51 421,34
039	FV Flixecourt	228 737,31	253 935,47
062	EAM Nouvion	-168 975,23	-159 040,99
TOTAL CPOM CD - 2024		**-454 947,02**	**-574 768,33**

Année 2025	Résultat comptable	Résultat Administratif
SIEGE SOCIAL	**-115 451,36**	**-115 451,36**

Année 2025	Résultat comptable	Résultat Administratif
TOTAL GESTION CONTROLEE	**-748 693,43**	**-431 304,57**

GESTION PROPRE		
Année 2025		Résultat comptable
090	ESAT ATELIER ABBEVILLE	-71 052,92
091	ESAT ATELIER AMIENS	7 433,20
092	ESAT ATELIER ALLAINES	-236 440,42
093	ESAT ATELIER ROYE	-52 192,41

TOTAL ESAT COM	**-352 252,55**

ASSOCIATION	Résultat comptable
Remontée des dons et manisfestations	162 847,60

070	STUDIOS CAGNY	-44 637,50
075	SECTEUR LOCATION	50 453,19
005	SECTION ABBEVILLE	-194,64
006	SECTION AMIENS DOULLENS	-1 604,92
007	SECTION PERONNE	4 096,65
008	SECTION POIX	-918,59
009	SECTION SANTERRE	-7 831,38
	TOTAL	162 210,41
TOTAL GESTION PROPRE		**-190 042,14**

Résultat global	-938 735,57	**-621 346,71**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Fonds reportés et Fonds dédiés :

Fonds reportés

	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs ou donations	600 066	722 200		1 322 265
Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit				
Total	**600 066**	**722 200**		**1 322 265**

Fonds dédiés

		Utilisations			A la clôture de l'exercice	
	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global	dont remboursements	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification	**990 000**		**292 602**			**697 398**	
Fonds dédiés à l'investissement	990 000		292 602			697 398	
Fonds dédiés à l'exploitation							
Autres contributions financières des autorités de tarification							
Fondations abritées							
Fondations abritées							
Fonds dediés d'**exploitation**							
Fonds dediés d'exploitation	249 054					249 054	
Contributions financières d'autres organismes							
Contributions financières d'autres organismes	632 724	278 580	151 510			759 794	
Ressources liées à la générosité du public	**493 722**	**72 685**				**566 407**	
Legs et donations							
Dons							
Mécénats							
Autres	493 722	72 685				566 407	
Total	**2 365 500**	351 265	444 112			**2 272 653**	

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges	234 239	22 835	45 122		211 952
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques	268 844	89 776	268 844		89 776
Sous-total	**503 083**	**112 611**	**313 966**		**301 728**
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations	40 000				40 000
Pour pensions et obligations similaires					
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total					
Total des provisions	**543 083**	**112 611**	**313 966**		**341 728**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	**21 093 173**	**2 343 159**	**7 523 073**	**11 226 941**
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	21 011 031	2 261 017	7 523 073	11 226 941
- Dont à 1 an au maximum à l'origine	2 261 016	2 261 016		
- Dont à plus de 1 an à l'origine	18 750 014		7 523 073	11 226 941
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	82 142	82 142		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 756 032	2 756 032		
AUTRES DETTES	**6 980 194**	**6 980 194**		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	**5 822 676**	**5 822 676**		
Personnel et comptes rattachés	2 751 593	2 751 593		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 071 082	3 071 082		
Dettes fiscales	**636 507**	**636 507**		
Impôts sur les bénéfices	51 100	51 100		
Taxe sur la valeur ajoutée	196 033	196 033		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	389 375	389 375		
Autres	**521 011**	**521 011**		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 825	39 825		
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créditeurs				
Autres dettes	481 186	481 186		
Produits constatés d'avance	27 247	27 247		
Total	**30 856 645**	**12 106 631**	**7 523 073**	**11 226 941**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 436 154			

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées	68 471	18 595	49 876	
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	374 304	351 207	23 096	7
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder	11 730	11 730		
Personnel - Charges à payer	2 691 862	2 631 670	60 192	2
Organismes sociaux - Charges à payer	1 306 898	1 224 754	82 144	7
Etat - Charges à payer	7 385	2 293	5 092	- 100
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers	212 260	397 510	- 154 913	- 39
Total	4 672 910	4 639 759	65 487	1

Comptes de régularisation

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Charges constatées d'avance

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	136 049	136 049		
Total	**136 049**	**136 049**		

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	27 247	27 247		
Total	**27 247**	**27 247**		

Notes relatives au compte de résultat

Activité et ventilation des produits

Activité

	31/12/2025 (12 mois)	Dont relatif aux activités ESMS	31/12/2024 (12 mois)	Dont relatif aux activités ESMS
Vente de biens	279 953		261 047	
Vente de services	6 659 802	1 428 597	7 192 753	1 488 463
Concours publics et subventions	52 985 055	52 613 406	52 422 540	51 338 003
Total	**59 924 811**	**54 042 003**	**59 876 340**	**52 826 466**

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics		33 412 776	19 199 986		644	52 613 406
Subvention d'exploitation		193 435			35 836	229 272
Subvention d'investissement					12 507	12 507
Total		**33 606 211**	**19 199 986**		**48 987**	**52 855 185**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Legs, donations et assurances vie

	Montant brut
PRODUITS	**811 200**
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	811 200
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Total	**811 200**

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	67 378	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	**67 378**	

Résultat financier

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation	9		9	
Produits des autres valeurs mobilières et créances	214 245	104 017	110 228	106
Autres intérêts de produits assimilés	136 304	304 627	- 168 323	- 55
Reprises sur dépréciations et provisions	121 753		121 753	
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**472 311**	**408 644**	**63 667**	**16**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions	180 065	121 753	58 312	48
Intérêts et charges assimilées	541 255	451 077	90 178	20
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**721 320**	**572 830**	**148 490**	**26**
RESULTAT FINANCIER	**- 249 009**	**- 164 186**	**- 84 823**	**52**

SECOVI AUDIT

Commissaire aux Comptes

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exerice N-1
RESSOURCES	**136 165**	84 220
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	136 165	84 220
Total	**136 165**	84 220
EMPLOIS	**136 165**	84 220
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	136 165	84 220
Total	**136 165**	84 220

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions en nature reçues sont classées en trois catégories de produits :

- Les contributions volontaires liées à la générosité du public ;
- Les contributions volontaires non liées à la générosité du public ;
- Les concours publics en nature.

La participation des adhérents bénévoles (administrateurs) occupant les fonctions relevant de la gestion et de l'administration de l'association l'Adapei 80 a été évaluée selon la règle de la valorisation par catégorie de fonction soit 92 100 €/an (3 x SMIC horaire chargé).

Le montant des bénévolats s'établit à 136 165 € pour 2 691 heures au titre de l'exercice 2025.

Tableau des effectifs

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Autres informations

Engagements financiers

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Engagements Données	2025	2024
Nantissement compte à terme Credit Coopératif pour la Garantie des Emprunts liés aux investissements 2012	260 476,38	260 476,38
Nantissement compte à terme Credit Coopératif pour la Garantie des Emprunts liés aux investissements 2012	520 952,76	520 952,76
Nantissement de 703 parts Dites "B" du Crédit Coopératif pour la garantie de l'Emprunt pour la construction de Villers- Bretonneux	10 720,75	10 720,75
Nantissement depôt à terme Regalto Progressif du credit Agricoles Bire Picardie pour la garantie des emprunts sur 15 et 20 ans liés aux investissements 2015-2016	142 905,26	142 905,26
Nantissement compte titres financiers (Part Dites "B") du credit coopératifs pour la garantie des emprunts sur 30 ans liés aux investissements 2017-2018	323 635,50	323 635,50
Promesse d'affectation hypotecaire sous seing prive pour la garantie emprunt caisse epargne pour l'Achat du Batiment d'Albert rattache à l'Esat d'Allaines	1 175 000,00	1 175 000,00
Nantissement 3 Obligations Banque Postale pour la garantie des emprunts sur 20 et 30 ans liés aux investissements 2019	300 000,00	300 000,00
Nantissement 3 Obligations Banque Postale pour la garantie des emprunts sur 20 et 30 ans liés aux investissements 2020	300 000,00	300 000,00
Total	**3 033 690,65**	**3 033 690,65**

Commissaire aux Comptes
SECOVI AUDIT

Engagements reçus	2025	2024
Nantissement de compte titres cotés de la Banque postale- crédit souscrit 25/11/2020-Contrat LBP 00011382	33 330,00	39 600,00
Nantissement de compte titres cotés de la Banque postale- crédit souscrit 25/11/2020-Contrat LBP 00011386	258 780,09	258 780,09
Nantissement de compte titres cotés de la Banque postale- crédit souscrit 24/08/2021-Contrat LBP 00013947	104 220,90	104 220,90
Nantissement de compte titres cotés de la Banque postale- crédit souscrit 07/10/2021-	68 793,50	68 793,50
Caution simple personne morale collectivités locales- crédit souscrit 28/11/2022-	480 287,50	499 000,00
Caution simple personne morale collectivités locales- crédit souscrit 28/11/2022-Contrat LBP 00016542	2 522 802,74	2 587 490,00
Caution simple personne morale collectivités locales- crédit souscrit 28/11/2022-Contrat LBP 00016679	352 450,04	371 000,00
Caution personne morale Departement de la Somme-Adapei Foyer Vie Château Blanc-Prêt 1 Credit Coopératif	748 298,19	804 773,51
Caution personne morale Departement de la Somme-Adapei Foyer Vie Château Blanc-Prêt 2 Credit Coopératif	557 852,33	588 419,57
Prêt 3 Credit Coopératif	674 030,91	697 890,39
Caution sté caution convention FGMOSS -Prêt 092817C-Credit Coopératif	24,00	32,00
Caution sté caution convention FGMOSS -Prêt 092819C-Credit Coopératif	90,00	120,00
Caution sté caution convention de CEGC et FGMOSS - 50% du Prêt 092826C-Credit	23 385,28	26 726,04
Caution sté caution convention de CEGC et FGMOSS - 50% du Prêt 092829C-Credit	95 133,11	103 060,88

SECOR AUDIT
Commissaire aux Comptes

Caution sté caution convention de CEGC et FGMOSS - 50% du Prêt 092833C-Credit	417 936,01	436 107,14
Caution sté caution convention de CEGC et FGMOSS - 50% du Prêt 092836C-Credit	18 232,50	19 635,00
Nantissement de CIF - 50% du Prêt 122385C-Credit Coopératif	13 250,18	13 250,18
Nantissement de CIF - 50% du Prêt 122386C-Credit Coopératif	163 452,28	163 452,28
Nantissement de CIF - 50% du Prêt 122387C-Credit Coopératif	146 933,04	146 933,04
Caution sté caution convention FGMOSS -Prêt 093137C-Credit Coopératif	-	417,43
Caution sté caution convention FGMOSS -Prêt 092811C-Credit Coopératif	18,18	22,72
Caution sté caution convention de CEGC et FGMOSS - 50% du Prêt 104229C-Credit	330 454,65	344 516,55
Caution sté caution convention de CEGC et FGMOSS - 50% du Prêt 104233C-Credit	179 022,06	193 343,82
Caution sté caution convention de CEGC et FGMOSS - 50% du Prêt 104236C-Credit	60 409,23	68 463,81
Caution sté caution convention de SOGAMA- CREDIT ASSOCIATIF - 50% du Prêt 001141C-	2 850,00	5 700,00
Caution sté caution convention de SOGAMA- CREDIT ASSOCIATIF - 50% du Prêt 001142C-	1 125,00	2 250,00
Nantissement de compte-titres- Prêts 014088C-Credit Coopératif	27 450,00	27 450,00
Nantissement de compte-titres- Prêts 014092C-Credit Coopératif	10 000,00	10 000,00
Nantissement de compte-titres- Prêts 014094C-Credit Coopératif	32 000,00	32 000,00
Nantissement de compte-titres- Prêts 014112C-Credit Coopératif	10 082,00	10 082,00
Nantissement de compte-titres- Prêts 024718C-Credit Coopératif	-	3 000,00
Nantissement de compte-titres- Prêts 024719C-Credit Coopératif	24 000,00	24 000,00
Nantissement de compte-titres- Prêts 024722C-Credit Coopératif	-	8 000,00
Nantissement de compte-titres- Prêts 024723C-Credit Coopératif	30 000,00	30 000,00
Nantissement de compte-titres- Prêts 024724C-Credit Coopératif	10 000,00	10 000,00
Nantissement de compte-titres- Prêts 024749C-Credit Coopératif	-	55 017,41
Nantissement de compte-titres- Prêts 024750C-Credit Coopératif	56 241,52	56 241,52
Nantissement de compte-titres- Prêts 024754C-Credit Coopératif	-	90 307,77
Nantissement de compte-titres- Prêts 024755C-Credit Coopératif	112 184,10	112 184,10

Commissaire aux Comptes
SEC AUDIT

Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 024765C-Credit Coopératif	-	2 325,00

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 024766C-Credit Coopératif	136 750,00	150 425,00
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 024767C-Credit Coopératif	122 000,00	146 400,00
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 024768C-Credit Coopératif	135 333,30	142 099,97
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 033606C-Credit Coopératif	26 619,29	28 934,02
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 033608C-Credit Coopératif	4 704,89	5 428,71
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 033609C-Credit Coopératif	11 100,34	12 065,58
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 033610C-Credit Coopératif	39 575,81	41 416,55
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 033611C-Credit Coopératif	50 733,60	58 538,76
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 033612C-Credit Coopératif	119 696,82	130 105,24
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 033613C-Credit Coopératif	219 290,41	229 489,97
Caution personne morale DEPARTEMENT DE LA SOMME -50%-Prêt 063628C-Credit	857 092,22	1 047 557,18
Caution personne morale COMMUNAUTE COM VAL DE NIEVRE-50%-Prêt 063628C-	114 310,58	139 712,93
Caution personne morale DEPARTEMENT DE LA SOMME -50%-Prêt 063935C-Credit	248 221,37	284 994,91
Caution personne morale COMMUNAUTE COM VAL DE NIEVRE-50%-Prêt 063935C-	62 055,34	71 248,72
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 067936C-Credit Coopératif	127 659,90	133 597,58
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 067937C-Credit Coopératif	308 036,67	334 822,47
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 067938C-Credit Coopératif	47 376,26	54 664,91
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 067939C-Credit Coopératif	6 259,51	10 432,51
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 074627C-Credit Coopératif	78 138,94	84 650,51
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 074628C-Credit Coopératif	101 799,34	110 282,61
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 077359C-Credit Coopératif	2 347,54	2 682,91
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 077360C-Credit Coopératif	6 690,00	7 247,50
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 077361C-Credit Coopératif	9 972,00	10 803,00
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 077362C-Credit Coopératif	1 866,64	2 133,31
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 077363C-Credit Coopératif	16 333,36	18 666,69

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Compte

Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 077364C-Credit Coopératif	2 954,00	3 376,00
Caution personne morale CEGC-50%-Prêt 077365C-Credit Coopératif	1 720,16	1 965,89
Caution personne morale FGMOSS50%-Prêt 095565C-Credit Coopératif	17 700,00	26 550,00
Nantissement de compte titres-Prêt 095557C-Credit Coopératif	133 090,58	133 090,58
Caution sté caution convention FGMOSS-Prêt 139557C-Credit Coopératif	5 138,65	7 707,99
Caution sté caution convention de CEGC et FGMOSS - 50% du Prêt 170254C-Credit Coopératif	6 948,73	11 581,22
Garantie sur Credit Coopératif-Dossier E366031	432 919,08	463 841,84
Garantie sur Credit Coopératif-Dossier E366032	478 012,28	546 299,80
Caution sté caution convention CEGC- Prêt 7053347-Caisse d'épargne	36 240,00	42 280,00
Caution sté caution convention CEGC- Prêt 7082967-Caisse d'épargne	153 520,77	165 802,44
Caution sté caution convention CEGC- Prêt 7599067-Caisse d'épargne	71 318,28	76 412,45
Caution sté caution convention CEGC- Prêt 7782114-Caisse d'épargne	16 042,83	19 251,40
Caution sté caution convention CEGC- Prêt 8418094-Caisse d'épargne	9 525,58	10 258,31
Caution sté caution convention CEGC- Prêt 8418198-Caisse d'épargne	12 135,60	13 652,55
Caution sté caution convention CEGC- Prêt 8418204-Caisse d'épargne	1 842,24	2 072,52
Caution sté caution convention CEGC- Prêt 8418503-Caisse d'épargne	484,75	545,34
Total	**11 798 676,99**	**12 797 696,52**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Tableau des filiales et participations - 1ère partie

	Capital	Capitaux Propres hors capital	Quote-part du capital	Chiffres d'affaires H.T.	Résultat comptable
A. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES					
1. Renseignements détaillés					
LE PROGRES	50 000	702 043	100	2 762 578	- 91 691
B. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS					
1. Renseignements détaillés					

COMPTES DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION ET COMPTES EMPLOIS ET RESSOURCES

Compte d'emploi des ressources

Par décret n° 2019-504 du 22 mai 2019, le seuil à partir duquel un organisme est tenu d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est applicable aux exercices comptables clos à compter du 1er juin 2020 et aux exercices clos à une date antérieure volontairement par anticipation.

Les informations présentées ont été établies sur la base des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Compte de résultat par origine et destination

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

Le CROD présente les ressources de l'association par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif avec l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Autres informations

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger			
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources
Achats de marchandises	699 958					
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	13 892 929				195 766	
Aides financières	18 179					
Impôts, taxes et versement assimilés	3 112 244					
Salaires et traitements	31 261 757					
Charges sociales, autres charges de personnel	12 135 844					
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpo et corpo cédées	5 527					
Reports en fonds dédiés	-					
Autres charges	155 345					
Charges financières	718 635					
Charges exceptionnelles	147 016					
Participations des salariés aux résultats	-					
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL	**62 147 434**	**-**	**-**	**-**	**195 766**	**-**

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises	-				699 958
Variation de stock	-				-
Autres achats et charges externes	349 094				14 437 789
Aides financières	-				18 179
Impôts, taxes et versement assimilés	151 487				3 263 731
Salaires et traitements	779 075				32 040 832
Charges sociales, autres charges de personnel	508 895				12 644 739
Dotations aux amortissements et dépréciations		3 964 519			3 964 519
Dotations aux provisions		111 835			111 835
Reports en fonds dédiés	-			1 069 594	1 069 594
Autres charges	122 217				277 562
Charges financières	2 685				721 320
Charges exceptionnelles	2 500	-			149 516
Participations des salariés aux résultats	-				-
Impôt sur les bénéfices			57 268		57 268
TOTAL	**1 915 954**	**4 076 354**	**57 268**	**1 069 594**	**69 462 370**

Détail des contributions volontaires par origine et destination (N)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	136 165				136 165
Mises à disposition gratuites de biens					-
Prestations de services					-
Personnel bénévole					-
TOTAL	**136 165**	**-**	**-**	**-**	**136 165**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Autres informations

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**1 001 141**	**990 651**	**866 874**	**855 933**
1.1 Cotisations sans contrepartie	10 490		10 940	
1.2 Dons, legs et mécénat	990 651	990 651	855 934	855 934
- Dons manuels	179 451	179 451	185 637	185 637
- Legs, donations et assurances-vie	811 200	811 200	670 296	670 296
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**7 982 602**		**8 484 054**	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	7 982 602		8 484 054	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**58 715 139**		**58 565 709**	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**384 511**		**363 482**	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**440 241**	-	**263 076**	
TOTAL	**68 523 634**	**990 651**	**68 543 195**	**855 933**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**62 147 434**	-	**67 527 417**	-
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	62 147 434	-	67 527 417	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		-		-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**195 766**	**195 766**	**57 482**	**57 482**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	195 766	195 766	57 482	57 482
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**1 915 954**	-	**426 315**	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**4 076 354**	-	**121 753**	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	**57 268**	-	**41 342**	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**1 069 594**	**794 885**	**1 803 349**	**600 066**
TOTAL	**69 462 370**	**990 651**	**69 977 658**	**657 548**
EXCEDENT OU DEFICIT	**- 938 736**	-	**- 1 434 463**	**198 385**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU	**136 165**	**136 165**	**84 220**	**84 220**
Bénévolat	136 165	136 165	84 220	84 220
Prestations en nature				
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	**136 165**	**136 165**	**84 220**	**84 220**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**136 165**	**136 165**	**84 220**	**84 220**
Réalisées en France	136 165	136 165	84 220	84 220
Réalisées à l'étranger	-		-	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-		-	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-		-	
TOTAL	**136 165**	**136 165**	**84 220**	**84 220**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – MISSIONS SOCIALES	-	-
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**195 766**	**57 482**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	195 766	57 482
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL DES EMPLOIS	**195 766**	**57 482**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**794 885**	**600 066**
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	**198 385**
TOTAL	**990 651**	**855 933**

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**990 651**	**855 933**
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	179 451	185 637
- Legs, donations et assurances-vie	811 200	670 296
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	**990 651**	**855 933**
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	**990 651**	**855 933**

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**600 066**	-
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	722 200	600 066
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**1 322 266**	**600 066**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	136 165	84 220
Réalisées en France	136 165	84 220
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	136 165	84 220

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	136 165	84 220
Bénévolat	136 165	84 220
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	-	-
TOTAL	136 165	84 220

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	493 722	295 336
(-) Utilisation	-	-
(+) Report	72 685	198 386
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	566 407	493 722

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

SECOVI Audit
by Numéliance
Ensemble, donnons du sens aux chiffres

605 Rue Saint-Fuscien
80090 Amiens
03 22 33 60 60
contact.secoviaudit@numeliance.fr

ADAPEI
Association
Siège social à BOVES (80440) – 2 rue Claudius Bombarnac
- SIREN 775 710 668-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association ADAPEI,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 313-25 du code de l'action sociale et des familles.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant N-1

En application de l'article R 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mise à disposition des locaux associatifs.
Le syndicat intercommunal des établissements médico-sociaux de la région de Doullens met à la disposition de votre Association les locaux de vos établissements de Doullens.
Le syndicat et votre Association ont des administrateurs communs.
Monsieur François LAGADEC et Monsieur Bernard QUINDROIT exercent les fonctions d'administrateurs dans les deux entités.
Le 19 décembre 2013, l'Association a conclu une convention de partenariat avec le syndicat à effet du 1er janvier 2014.
Les loyers versés par l'ADAPEI au syndicat au titre du partenariat décrit précédemment se sont élevés à 186 477 Euros en 2025.

Directeurs de l'Association et des établissements en fonction : salaires bruts 2025
Salaires bruts 2025 attribués aux Directeurs de l'Association et des établissements en fonction au 31 décembre 2025.

SIEGE	41 231 €
IME et SESSAD D'ABBEVILLE	71 103 €
IME et SESSAD D'AILLY SUR SOMME	34 153 €
IME et SESSAD DE BUSSY	57 546 €
IME ERCHEU	10 790 €
IME et SESSAD DE POIX	53 789 €
IME DOULLENS	53 032 €
ESAT ABBEVILLE - AMIENS	41 680 €
ESAT – SAVS ALLAINES	44 764 €
ESAT – SAVS ROYE	64 203 €
FOYER DOULLENS	24 173 €
SAJ AMIENS	3 454 €
ACCUEIL J VILLERS	53 397 €
FOYER AQUARELLE	salaire regroupé avec l'établissement ci-dessus
FOYER HEB CAGNY	salaire regroupé avec l'établissement ci-dessus
FOYER LES CEDRES	salaire regroupé avec l'établissement ci-dessus
FOYER VIE CORBIE	32 803 €
FOYER VIE POULAINVILLE	43 499 €

.../...

.../...

FOYER VIE HORNOY	68 583 €
FH ABBEVILLE	salaire regroupé avec l'établissement ci-dessus
FOYER CHAT BLANC	salaire regroupé avec l'établissement ci-dessus
MAS CAGNY	65 793 €
MAS ABBEVILLE et EAM NOUVION	81 756 €
Autres directeurs de pôles	226 888€
Total	1 072 638 €

Fait à Amiens, le 1er septembre 2026

Pour SECOVI AUDIT
Anne DUBOIS, Commissaire aux Comptes